

Question présentée par le député :

M. Souheil Sayegh

Date de dépôt : 25 mars 2021

Question écrite

Situation sur la prise en charge des troubles du langage et de la communication à Genève

Toutes les catégories de la population sont concernées par les troubles du langage et de la communication.

Les adultes et les seniors peuvent être atteints de pathologies de la voix et de la déglutition, d'aphasie ou encore de maladies dégénératives (maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, etc.).

Les logopédistes sont des professionnels de santé spécialistes du langage et de la communication ainsi que de leurs troubles, au bénéfice d'une maîtrise universitaire en logopédie. Ces thérapeutes font de la prévention et traitent les troubles chez les adultes y compris les personnes âgées. Ils évaluent cliniquement et quantitativement au moyen de tests standardisés, puis élaborent et proposent un traitement sur mesure pour remédier au trouble ou le compenser.

La situation des conditions de la prise en charge des troubles du langage et de la communication à Genève est préoccupante. Les délais d'attente sont toujours plus longs. Les places de formation permettant d'accéder à la profession de logopédiste ne sont pas en nombre suffisant. Le financement des soins aux adultes et aux seniors souffrant de ces troubles est insatisfaisant.

Dans sa réponse à la question « Genève subit-elle une pénurie de logopédistes ? » (Q 3828-A), le Conseil d'Etat a apporté quelques éléments d'informations, mais ils sont insuffisants pour avoir une vision claire de l'évolution de la situation à Genève.

Par conséquent, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *Le canton dispose-t-il de données statistiques sur la prise en charge de troubles du langage de patients adultes, y compris de personnes âgées, telles que les délais d'attente ou le nombre de praticiens correspondant aux mesures-cadres de la loi sur la santé ?*
- *Le canton a-t-il l'intention d'augmenter le nombre de places de postes en formation post-maîtrise au sein d'établissements de classe A pour former des logopédistes destinés à soigner les adultes et leur permettre l'obtention d'un numéro de concordat selon le cursus agréé ?*
- *Le canton a-t-il l'intention de participer financièrement à la prise en charge des adultes compte tenu du fait que le remboursement par l'AI d'une consultation d'une heure pour un patient adulte s'élève à 84,24 francs alors qu'elle se monte, selon les tarifs définis par l'Etat, à 130 francs pour un patient enfant ?*
- *Le canton dispose-t-il de statistiques (années 2019 et 2020) relatives aux types de pathologies pour les adultes prises en charge respectivement par les logopédistes indépendants, employés au sein des HUG et de l'OMP ? Si oui, comment se fait la récolte statistique ? Sinon, pourquoi ?*
- *Combien de places de stages de deuxième année de maîtrise le canton et les HUG mettent-ils à disposition des étudiants en logopédie ? Prévoient-ils de créer davantage de places ces prochaines années ? Combien et selon quel calendrier ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses apportées.